

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-17563/25/BM

■ Participation de la Métropole au Salon Viva-Technology du 11 au 14 juin 2025 et approbation d'une convention de partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
119255

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

La Métropole met en œuvre des actions en faveur de la promotion et du rayonnement économique du territoire. Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels dédiés constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Elue Capitale européenne de l'innovation le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pu asseoir sa position de territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain et a su profiter de cette dynamique pour renforcer son écosystème et ses outils au service des entreprises du territoire. Elle a engagé la démarche Club Innov Provence à travers notamment sa plateforme d'innovation métropolitaine.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisée autour de totems emblématiques tel que la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animée par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnels pour la Métropole.

Viva Technology, événement co-organisé par Publicis Groupe et le groupe Les Echos, est devenu un rendez-vous incontournable dédié aux technologies et à l'économie numérique, dont l'objectif est de mettre en relation les grands groupes, les investisseurs, les startups et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation présents dans les territoires.

Les organisateurs ciblent principalement trois catégories d'exposants :

- Les grands comptes qui peuvent s'afficher sur une filière et valoriser des startups qu'ils ont recrutées de différentes façons (challenge, ...).
- Les startups qui viennent promouvoir leurs innovations sous forme de démonstrations sur un espace qui leur est dédié.
- Les « territoires » qui valorisent leur écosystème et/ou leurs entreprises, dans une démarche de « marketing territorial ».

Cet évènement s'inscrit parfaitement dans les grands objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui soutient son écosystème d'innovation en permettant le développement des startups de son territoire à l'échelle nationale et internationale.

La présence de la Métropole se fera dans le cadre d'une convention avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui a réservé un stand commun avec un espace destiné à promouvoir les startups régionales. Cette convention organisera les rapports entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment sur la question de la sélection des entreprises retenues à laquelle la Métropole sera associée, ainsi que les actions de communication et de visibilité avant, pendant et après l'évènement.

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 20 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2025 du Salon Viva Technology ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Région Sud qui pilote la présence du territoire dans cet événement international ;
- Que l'innovation est au cœur de la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, affirmée dans le cadre de son Agenda de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un montant de 20 000 euros au Salon Viva Technology du 11 au 14 juin 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65732, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SPRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER